

Réunion du Comité Syndical du 20 septembre 2023

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 40
Nombre de votants : 40

Convoqué le 5 septembre 2023, le conseil syndical s'est réuni le 20 septembre 2023 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

114^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur José BELDA
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Charles BRAULT
Monsieur Pascal BRUHAT
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Madame Nathalie DOS SANTOS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Sylvérin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE

Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Michel LACROIX
Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Denis ROUGEYRON

Convention avec l'INSEE

Par délibération du 8 décembre 2022, le conseil syndical du Grand Clermont a décidé de prescrire la révision du SCoT.

Afin de guider la définition des choix stratégiques qui seront le socle du SCoT révisé, il est essentiel de mener un diagnostic précis afin d'objectiver les forces et les faiblesses du territoire et de mettre en exergue les enjeux.

Ainsi il est apparu opportun de mobiliser l'INSEE pour réaliser une étude de type « diagnostic de territoire » du SCoT du Grand Clermont définie dans la convention jointe à la présente délibération.

Dans cette convention, l'Insee et le Grand Clermont s'engagent à réaliser en partenariat une étude sur le territoire du SCoT Grand Clermont permettant d'identifier les enjeux du territoire (évolution de la population résidente et des nouveaux arrivants, organisation des déplacements, adaptation du parc de logements et des services aux besoins de la population, caractérisation des revenus...) en mettant en évidence ses spécificités et les dynamiques démographiques et économiques à l'œuvre en les comparant à d'autres territoires de la même strate de population.

Chaque partenaire apporte sa contribution dans le respect de ses missions et de ses compétences. L'Insee, au-delà de l'apport de données de leurs mises en perspective, publiera l'étude et participera à ce titre à sa mission d'information générale. Le but est, en effet, d'éclairer le débat public et la prise de décisions en matière de politiques publiques.

Par conséquent, au vu de l'intérêt partagé, le Grand Clermont et l'Insee s'engagent à réaliser en partenariat cette étude diagnostic sur le périmètre d'intervention du Grand Clermont.

La présente convention relève de la coopération public-public prévue par l'article L 2511-6 du Code de la commande publique.

La présente convention définit les conditions administratives, juridiques, financières et techniques du partenariat entre l'Insee et le Grand Clermont.

Le montant total de l'étude est de 43 291.84€ dont 5 000€ à la charge du Grand Clermont.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la convention (jointe en annexe) de partenariat Convention de partenariat relative à une étude de type « diagnostic de territoire » du SCoT Grand Clermont avec l'INSEE,**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 21 septembre 2023

**Dominique ADENOT,
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20230920-786-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023

